

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 14 mai 2018 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Daniel Desnoyers, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

13 personnes assistent à la séance.

2018-05-099 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2018

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-100 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2018-05-101 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-102 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIF AU 30 AVRIL 2018

Le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses comparatif au 30 avril 2018.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2018-05-103 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2018.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois d'avril 2018 pour un montant total de 85 566.32 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-104 EMBAUCHE TEMPORAIRE RÉCEPTIONNISTE – VACANCES ESTIVALES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire que le bureau municipal demeure ouvert durant la période estivale pour maintenir les services aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE durant les vacances annuelles de la réceptionniste soit les semaines du 11 juin, 13 août et 20 août 2018, les services aux citoyens doivent être maintenus à la réception et que la responsable de la comptabilité ne peut effectuer ce remplacement et continuer à effectuer le travail de comptabilité ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien administratif doit être maintenu pour les autres services municipaux, la préparation des séances du Conseil et les opérations courantes de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche temporaire de Madame Nathalie Lachapelle à titre de réceptionniste pour une période de 4 semaines et ce au tarif horaire de 20 \$ / heure.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-105 FORMATION – MAÎTRISE DU PROCESSUS DE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE DONNÉE PAR LA COMAQ (MME GUYLAINE GIGUÈRE)

CONSIDÉRANT QU'IL est justifié d'encourager notre personnel d'aller en formation afin de bien documenter les dossiers et apporter des recommandations budgétaires réalistes, innovatrices, compréhensibles et en lien avec la vision et les objectifs des Élus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser la responsable de la comptabilité et directrice générale adjointe Madame Guylaine Giguère à participer à une journée de formation donnée par La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) qui se tiendra le 14 juin 2018 à Trois-Rivières concernant la maîtrise du processus de préparation budgétaire et programme triennal d'immobilisations.

QUE les frais d'inscription au montant de 555.00 \$ avant taxes et les frais inhérents soient assumés par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-106 ADHÉSION – ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AGFMQ)

CONSIDÉRANT QUE l'association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) offre l'expertise et du soutien de professionnels et de spécialistes pour les gestionnaires financiers ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration pourra bénéficier de journées de formation et de conférences interactives en ligne.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser l'adhésion de la responsable de la comptabilité et directrice générale adjointe (Mme Guylaine Giguère) à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ), au montant de 250.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2018-05-107 DEMANDE DE BOURSE – GALA MÉRITAS

CONSIDÉRANT QUE l'école Haute-Ville tiendra son Gala méritas le 5 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'honorer d'une bourse d'études un étudiant de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'offrir une bourse d'études de 100.00 \$ pour un étudiant de l'école Haute-Ville et résidant de Sainte-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-108 VERSEMENT D'UN AJUSTEMENT SALARIAL AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX PERMANENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte du personnel régulier et du personnel saisonnier régulier conformément au Code municipal et à la Loi sur les Normes du travail, tel que le précise le Manuel de l'employé de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE conformément avec l'article 3.4 du Manuel de l'employé, les employés réguliers reçoivent le traitement qui leur est attribué par le Conseil ;

CONSIDÉRANT QU'AUCUN ajustement salarial n'a été apporté aux salaires et autres formes de traitement des employés réguliers pour l'année 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'accorder aux employés réguliers et à l'employé saisonnier régulier une bonification salariale pour l'année 2018, sous forme d'un versement forfaitaire de 1,7 % du salaire perçu à la fin de l'année 2017, ce qui correspond à l'augmentation du coût de la vie. Il est entendu que cette bonification n'affectera pas les échelles salariales existantes.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-109 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite optimiser l'utilisation des locaux municipaux et planifier afin de pouvoir répondre aux besoins futurs de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'UNE analyse des besoins et des opportunités doit être réalisée et une évaluation préliminaire des coûts et des options doit être préparée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

QUE le Conseil mandate la firme Caroline Denommée, Architecte Inc. pour réaliser une étude préliminaire d'optimisation des locaux municipaux pour une somme totale de 6 500.00 \$ avant taxes, le tout selon l'offre de services professionnels datée du 9 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-110 DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA JOURNÉE – « PORTES OUVERTES DE L'UPA »

CONSIDÉRANT QUE l'UPA organise une journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec », dimanche le 9 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Fontaine de « Miel fontaine » de Sainte-Cécile-de-Milton participera à cette journée et a demandé la collaboration de la municipalité ;

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite apporter sa collaboration à la réussite de cette journée, dans le respect des règles établies ;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter et encadrer la circulation automobile et le stationnement des visiteurs, une demande d'utiliser le stationnement du Centre communautaire a été déposée ;

CONSIDÉRANT QUE Miel Fontaine défraiera les coûts des autobus pour effectuer la navette entre le stationnement et l'entreprise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'appuyer la réalisation de la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » et d'autoriser le prêt du stationnement du Centre communautaire sans frais pour la réalisation de cette journée ;

QUE le Conseil consent à supporter la réalisation de cette journée par d'autres services tarifés qui devront faire l'objet d'un protocole d'entente afin de bien préciser les services offerts et la tarification imposée afin de respecter les règles ;

QUE le Conseil autorise la direction générale à signer les documents du protocole d'entente à venir pour la réalisation de cette journée, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-111 **MANDAT RÉSEAU CONSEIL DES SAGES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra procéder dans les prochains mois à plusieurs appels d'offres publics portant sur des dossiers majeurs ;

CONSIDÉRANT les dossiers déjà entrepris à la municipalité qui en plus de la gestion courante des activités requièrent une portion importante du temps des ressources municipales à l'interne.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

QUE le Conseil municipal accorde au Réseau Conseil des Sages un mandat de soutien professionnel pour la préparation de devis d'appel d'offres de divers contrats de services, selon les besoins de la municipalité, le tout selon les termes de leur offre de services du 19 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-112 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA REPRISE SAISONNIÈRE DES TRAVAUX PUBLICS 2018**

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale est terminée et que le travail des travaux publics pour la municipalité a repris.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

QUE la supervision de niveau cadre pour les travaux publics est assumée par la direction générale ;

QUE le Conseil confirme le retour de M. Luc Ménard (employé saisonnier aux travaux publics), au taux horaire de 20.60 \$, en date du 9 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2018-05-113 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SCM-2018-02 POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER 2018-2022**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le déneigement des chemins d'hiver est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'ordre que le Conseil autorise la direction générale à initier le processus d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser la direction générale à initier le processus d'appel d'offres SCM-2018-02 pour le déneigement des chemins d'hiver 2018-2022.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-114 **MANDAT DE SURVEILLANCE À LA FIRME CONSUMAJ INC POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2018 (RUES INDUSTRIELLE, LACHAPELLE ET 1^{ER} RANG EST) – SCM-2018-03**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adjugé par la résolution 2017-09-244 le contrat de pavage pour 2018 à la firme Sintra Inc ;

CONSIDÉRANT QU'UNE surveillance professionnelle des travaux préparatoires et des travaux de pavage 2018 est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services de la firme Consumaj Inc., relativement à la surveillance des travaux de pavage 2018 des rues Industrielle, Lachapelle et 1^{er} rang Est - SCM-2018-03 : la surveillance des travaux, l'organisation de la réunion de démarrage, la gestion des décomptes et directives de changement, l'inspection ainsi que le rapport final.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de retenir les services professionnels de la firme Consumaj Inc relativement à la surveillance des travaux de pavage des rues Industrielle, Lachapelle et 1^{er} rang Est – SCM-2018-03, pour une somme de 20 400.00 \$, plus les taxes applicables, selon les termes de l'offre de services du 9 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-115 **CORRECTION DRAINAGE DE SURFACE RUE INDUSTRIELLE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite réaliser le pavage de la rue Industrielle au printemps 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être réalisés avant le pavage afin de corriger le sens et les scénarios de drainage de la rue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de confier à la firme Consumaj Inc. le mandat d'évaluer la gestion pluviale de la rue Industrielle et de proposer les interventions à réaliser avant de procéder au pavage, le tout selon l'offre de services professionnels du 9 mai 2018, pour un montant total de 6 000.00 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-116 **ACHAT D'UN 2^E AFFICHEUR DE VITESSE**

CONSIDÉRANT l'importance que le Conseil accorde à la sécurité routière des personnes circulant dans le noyau villageois de Sainte-Cécile-de-Milton ;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré que représente un afficheur de vitesse pour sensibiliser les automobilistes à respecter les limites de vitesse.

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser la direction générale à faire l'achat d'un 2^e afficheur de vitesses de 15 pouces avec chargeur et panneau solaire inclus, chez Trafic Innovation au coût de 3 725.00 avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-117 **RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLES AU PARC DES GÉNÉRATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le terrain de balles du Parc des Générations a démontré des lacunes importantes en matière de drainage et de qualité de surface ;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité d'intervenir de façon à rendre le terrain le plus fonctionnel et agréable possible pour la saison 2018 ;

CONSIDÉRANT les limites que nous impose la température pour réaliser des travaux avant le début de la saison.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE le Conseil autorise la direction générale à adjudger un contrat à la firme Multi-surfaces pour l'excavation et le remplacement du matériel du losange du terrain de balles, pour un montant de 5 903.00 \$ avant taxes et d'autoriser des travaux de corrections du drainage du terrain qui seront réalisés en régie interne sous la supervision du personnel municipal.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-118 **ACHAT D'UN GAZEBO (ABRI DE JARDIN)**

CONSIDÉRANT le désir du Conseil de maintenir un service de bibliothèque en plein air au Parc Racine dans les années à venir ;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'un abri solide et sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser l'achat d'un abri de jardin, de marque Tendal, équipé de fenêtres et moustiquaires de 10' X 20' avec une section ouverte de 10' X 10', auprès du Groupe Somac Inc et de faire procéder à la livraison et à son installation pour un total de 24 136.00 \$ toutes taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-119 **CONTRAT DE FISSURES ET SCELLANT AU PARC DES GÉNÉRATIONS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit préserver ses actifs et assurer le meilleur entretien possible de ses infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE le sentier et les abords de la patinoire du parc des générations nécessitent un entretien préventif permettant d'allonger la durée de vie et la qualité de cette infrastructure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE le Conseil municipal accorde à Asphalte Solution JB le contrat de scellement des fissures à chaud et la pose d'un scellant sur le sentier et les abords de la patinoire du Parc des générations pour un montant total de 4 025.00 \$ avant taxes. La réalisation se fera dès que la température permettra un travail optimal.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2018-05-120 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS D'AVRIL 2018

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois d'avril 2018 soit :

Agrandissement 1

Canalisation, entrée charretière, ponceau 3

Changement d'usage 1

Construction bâtiment principal 2

Installation septique 2

Ouvrage de prélèvement des eaux souterraines 2

Permis de brûlage 5

Piscine / bain à remous 2

Rénovation, réparation et modification 6

Lotissement 1

Pour un total de 24 permis et une valeur totale de 665 600.00 \$

2018-05-121 ADOPTION DU RÈGLEMENT 576-2018 – PRÉVOYANT LE REMBOURSEMENT, AU MOYEN D'UN MODE DE TARIFICATION, DE LA QUOTE-PART PAYÉE À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DANS LE COURS D'EAU LACHAPELLE BRANCHE-9

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été présenté le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 455 du Code municipal, une copie de ce projet de règlement a été remise, aux membres du conseil, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 576-2018 prévoyant le remboursement, au moyen d'un mode de tarification de la quote-part pour les travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Lachapelle branche-9.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-122 MANDAT POUR SOUTIEN JURIDIQUE À DUFRESNE HÉBERT COMEAU - AVOCATS

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par la MRC de La Haute-Yamaska en regard de dossiers d'aménagement du territoire liés au schéma régional, sous sa responsabilité ;

CONSIDÉRANT les besoins du Services de l'urbanisme et de la Municipalité en regard de l'application de mesures découlant du schéma régional et de la nécessité de bénéficier d'un service de conseils juridiques ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme Dufresne Hébert Comeau en date du 23 avril pour l'accompagnement juridique pour la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, que le Conseil municipal retienne les services de la firme Dufresne Hébert Comeau, Avocats aux fins d'accompagnement juridique pour une banque de quarante (40) heures selon les demandes qui lui seront adressées ponctuellement ou pour des problématiques plus complexes, le tout selon les termes de l'offre de services de Me Jean-François Girard en date du 23 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2018-05-123

MANDAT POUR SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE DE LA FQM / MMQ

CONSIDÉRANT les besoins du Service de l'urbanisme de la municipalité en regard de l'application de la réglementation municipale en vigueur ou de la préparation de nouvelles réglementations ;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) unissent leurs forces et lancent le Service d'assistance juridique FQM / MMQ ayant pour objectif de proposer une gamme plus complète d'outils aux municipalités adhérentes aux deux organisations ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçu du Service d'assistance juridique FQM / MMQ le 5 avril 2018 afin d'assister et conseiller de manière préventive la municipalité dans les dossiers liés à l'application de sa réglementation et de ses pouvoirs et la préparation de réglementations adaptées à certaines réalités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que le Conseil municipal mandate le Service d'assistance juridique FQM / MMQ à titre de conseils professionnels juridiques, le tout selon les termes de l'offre de services reçue le 5 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-124

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR ADJOINT EN URBANISME – M. JEAN-SÉBASTIEN BROUILLARD

CONSIDÉRANT les besoins du Service de l'urbanisme en matière d'inspection et de suivi sur les permis émis et le respect de la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Sébastien Brouillard, étudiant en baccalauréat en urbanisme, possède la formation et les habiletés pour atteindre les objectifs de la municipalité en matière d'inspection et de respect de la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de M. Jean-Sébastien Brouillard à titre d'inspecteur adjoint en urbanisme, pour une période de 16 semaines à temps plein, 35 heures/semaine au taux horaire de 17.43 \$. La date effective de l'embauche est le 7 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-125

MANDAT À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DES AFFICHES ET DES ACCESSOIRES REQUIS – LUTTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Yamaska entend déployer sur l'ensemble de son territoire une campagne de sensibilisation pour lutter contre les dépôts sauvages ;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'affiches dissuasives aux sites problématiques est proposée ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Yamaska procédera à un appel d'offres commun pour l'acquisition des affiches et des accessoires requis ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité à acquérir de telles affiches.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

1. D'autoriser la MRC de La Haute-Yamaska à aller en appel d'offres, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, en vue de l'acquisition de panneaux pour la lutte aux dépôts sauvages ainsi que les poteaux, manchons et quincaillerie requis ;
2. De déléguer à la MRC le pouvoir d'accepter, au nom de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, la plus basse soumission conforme.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2018-05-126 DROIT DE PASSAGE – LE GRAND DÉFI DE GRANBY À VÉLO

CONSIDÉRANT QU'UNE demande auprès de la municipalité a été effectuée par M. Michel Gévry, directeur du Grand Défi de Granby à vélo, pour l'obtention d'un droit de passage sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE pour une sixième année d'existence, le Grand Défi de Granby effectue un parcours de 45 km dont une partie se tiendra sur le 1^{er} rang Est et Ouest ainsi que par le chemin Bélair ;

CONSIDÉRANT QU'IL est convenu que les cyclistes soient escortés par la SQ, par la voiture de sécurité de remorquage Boissonneault, par l'unité de sauvetage de la Haute-Yamaska ainsi que par un motorisé du Grand Défi Pierre-Lavoie et que cela diminue les risques de danger ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme et ses bénévoles sont autonomes au niveau des services et entièrement responsables de l'encadrement et du déroulement de l'activité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser le Grand Défi de Granby à vélo, à passer sur son territoire le dimanche 27 mai 2018 entre 13 h15 et 14 h.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-127 ADOPTION DE LA POLITIQUE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la politique du Camp de jour mise en place en 2012 est désuète et ne correspond plus à notre réalité actuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE le Conseil adopte la politique de Camp de jour telle que présentée ;

QUE le Conseil mandate la responsable LVC à publier ladite politique sur le site internet afin d'y référer la population.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-128 EMBAUCHE DU PERSONNEL CAMP DE JOUR SAISON 2018

CONSIDÉRANT QU'UN Camp de jour pour l'été 2018 nécessite l'embauche d'une équipe d'animation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

QUE le Conseil adopte par résolution l'embauche de 5 animateurs à temps plein (40 h x 5 x 8 semaines), 2 aides-animateurs à temps plein (40 h x 2 x 8 semaines) et 6 aides-animateurs à temps partiel (40 h x 6 x 4 semaines) ainsi qu'un accompagnateur (40 h x 8 semaines) pour personne ayant des besoins particuliers pour la période du 16 juin au 17 août 2018, soit la période du camp de jour ;

Les personnes embauchées sont :

AIDES-ANIMATEURS

| | |
|-----------------------|---------------|
| Amélia Grondin | 1 semaine / 2 |
| Mathis Paradis Labrie | 1 semaine / 2 |
| Amélie Roberge | 1 semaine / 2 |
| Aurélie Côté | 1 semaine / 2 |
| Alice Martin | 1 semaine / 2 |
| Coralie Rodier | 1 semaine / 2 |
| Daphnée Beauregard | Temps plein |

ANIMATEURS

| |
|------------------------|
| Rébecca Paré |
| Jacinthe Paré |
| Angéline Sweet |
| Kim Veilleux Pomerleau |
| Naomi Lacroix |

ACCOMPAGNATEUR

| |
|------------------------|
| Olivier Denis Bergeron |
|------------------------|

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Mathis Vachon Temps plein

QUE le Conseil mandate la responsable LVC pour intégrer le personnel à l'emploi et superviser le personnel au Camp de jour.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-129 **ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DE DONNS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède aucune politique de dons, commandites et subventions sur laquelle s'appuyer dans sa prise de décision envers les organismes demandeurs ;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de se munir d'outils de gestion des demandes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

QUE le Conseil adopte la politique de dons, de commandites et de subventions ainsi que les outils de gestion des demandes ;

QUE le Conseil mandate la responsable LVC à publier ladite politique sur le site internet afin de référer les organismes demandeurs.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-130 **EMBAUCHE ANIMATEUR DU PARCOURS SANTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à promouvoir auprès de sa population les saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT QU'AFIN de rendre notre parcours santé au Parc des Générations, le comité LCV recommande d'animer ce dernier à l'été 2018 comme l'an passé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

QUE le Conseil autorise l'animation du parcours santé à raison de deux fois par semaine, l'une pour les aînés et l'autre pour la population générale ;

QUE le Conseil autorise l'embauche de Mme Laurence Marquis, kinésiologue pour animer le parcours santé ;

QUE le Conseil mandate la responsable LVC pour la transmission des communications et promotion auprès de la population.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-131 **ADOPTION DE L'ÉCHÉANCIER DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QU'UNE mise à jour de la politique familiale et des aînés se doit d'être réalisée ;

CONSIDÉRANT QUE le formateur du Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF) a fortement recommandé d'étaler le travail de la mise à jour sur une période de 18 mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

QUE le Conseil adopte l'échéancier de la réalisation de la mise à jour de la politique familiale et des aînés modifié par le service des Loisirs Culture et Vie communautaire, conformément aux recommandations du représentant du CAMF, en allongeant jusqu'au mois d'octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2018-05-132 ADOPTION DE LA POLITIQUE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons aucun cadre de référence pour orienter une gestion équitable des services offerts à la population en termes d'activités de loisirs ;

CONSIDÉRANT QU'UNE politique des activités de loisirs est un outil nécessaire pour bien gérer les demandes et les plaintes concernant la programmation de loisirs et autres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE le Conseil adopte la politique des activités de loisirs telle que présentée par le service des Loisirs Culture et Vie communautaire et recommandé par le comité LVC ;

QUE le Conseil mandate la responsable LVC à publier ladite politique sur le site internet afin d'y référer la population.

Adoptée à l'unanimité

M. Claude Lussier se retire avant l'étude de ce point de l'ordre du jour. Il est 20h00.

2018-05-133 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE POUR L'ANNÉE 2018 (PRINTEMPS ET AUTOMNE)

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale est une rue achalandée ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des écoliers est une priorité pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 18 avril 2016 une brigadière est en mesure d'assurer la traverse des écoliers de façon sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de Mme Isabelle Duhamel à titre de brigadière pour l'année 2018, soit pour le printemps (du 1er mai à la fin des classes) et pour l'automne (du début des classes au début novembre), pour un salaire de 15\$ / heure, à raison de 2 heures / jour.

Adoptée à l'unanimité

M. Claude Lussier reprend son siège à 20h04.

2018-05-134 MILTON EN FÊTE DU 12 AU 16 JUIN 2018

CONSIDÉRANT le souhait d'une entreprise de réaliser un événement appelé Milton en fête du 12 au 16 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'encadrer ledit événement au plan de la responsabilité municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser la tenue de l'activité Milton en fête, le tout selon le respect des clauses prévues au protocole d'entente à être signée par le responsable de l'entreprise avant la tenue de l'activité et d'effectuer le paiement au préalable.

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer le protocole d'entente pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et débute par des informations sur la situation avec la SPA des Cantons.

À la suite de la dernière séance, nous sommes entrées en contact avec la SPA et avons reçu des statistiques, il y a 174 médailles vendues et cela continue. Il y aura des ajustements à apporter dans le fonctionnement pour que l'on évite le mécontentement senti.

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- Une citoyenne désire apporter un commentaire. Elle remercie le Conseil d'avoir accepté d'acheter l'abri pour la bibliothèque. Pour elle, c'est un début et il reste beaucoup à faire, mais c'est encourageant.
- La même citoyenne a une question : Pourquoi est que la municipalité adopte une politique pour les dons et les commandites pour supporter des organismes ou des activités où je ne voudrais pas que l'on donne ou encore où je donne déjà ?

Le maire répond : nous donnons chaque année et nous avons toujours donné, mais nous n'avons pas de critères établis. Avec la politique nous serons plus précis pour les montants et les types d'organismes qui seront aidés.

- Un citoyen a une question : est-ce que vous avez un montant maximum pour les dons ou les commandites?

Le maire répond : nous n'avons pas de montant maximum ou minimum. On se donne une certaine flexibilité comme Conseil.

- Un citoyen demande : à quelle date à lieu la journée Portes ouvertes de l'UPA ?

Le maire répond le 9 septembre prochain, un dimanche.

- Un citoyen demande : Avez-vous eu des commentaires négatifs ou si vous décidez d'acheter un deuxième afficheur de vitesse comme ça ? Il y a beaucoup de surveillance policière actuellement.

Le maire répond : nous avons eu plutôt des bons commentaires que de mauvais pour l'afficheur de vitesse et on tient à ce que les gens qui arrivent de Roxton ralentissent avant d'entrer dans le village. Alors plutôt que de déplacer l'afficheur, comme nous en avons l'intention, nous avons décidé d'en acheter un deuxième. Celui qui est dans le 3^e rang Ouest demeurera en place.

- Un citoyen demande : est-ce que la surveillance policière actuelle nous coûte plus cher parce qu'ils sont très présents depuis un certain temps?

Le maire répond : Non cela ne nous coûte pas plus cher, la surveillance policière et l'afficheur de vitesse, l'un complète l'autre et ça à son efficacité.

M. Goyette fait remarquer que les montants des contraventions perçues sur notre territoire sont remis à la municipalité. M. le maire complète en informant qu'en 2017 la municipalité a perçu plus de 20 000.00 \$ provenant des contraventions.

- Un citoyen demande : pour Milton en Fêtes est-ce normal que j'aie fait des demandes et que je n'aie pas encore eu de réponses ?

Le maire répond : Après la séance on pourra se voir avec la direction pour voir où s'en rendu. Mais la résolution a été adoptée ce soir et donc la tenue de l'activité est acceptée.

- Un citoyen (également employé municipal) demande : vous remplacez la réceptionniste durant ses vacances, le Conseil ne pourrait pas faire la même chose pour lui ? Engager quelqu'un pour me remplacer durant mes vacances?

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Le maire répond : On pourrait analyser cette possibilité, mais on s'entend que l'on ne discutera pas de dossiers de ressources humaines dans une assemblée du Conseil.

- Seconde question : L'ajustement salarial accordé ce soir est-ce que cela me touche également ?

Le maire répond : Oui, cela vous est accordé à vous comme aux autres employés.

- Un citoyen demande : M. le maire vous avez parlé vite, mais il se passe quoi avec la SPA des Cantons ?

Le maire répond : depuis les ajustements demandés en avril, il y a eu 174 médailles vendues. Des citoyens sont sans doute au fait de certaines situations qu'ils ont vécues comme de la difficulté à se procurer des médailles même au bureau de la SPA à Granby. Plusieurs citoyens nous disent attendre le retour des médailles au bureau municipal avant de se procurer leur médaille, car ils ne sont pas repassés à leur domicile. Il y aura des modifications à apporter au fonctionnement.

- Un citoyen demande : est-ce que vous avez eu de bons commentaires à la suite du passage du balai de rue ?

Le maire répond : on va revoir notre pratique et la quantité de gravier à gérer. Le conseil va envisager possiblement un balai aspirateur pour la partie urbanisée.

- Un citoyen mentionne que dans les rues du Village ce n'est pas bon de repousser le gravier sur les terrains. On se demande après pourquoi l'eau ne s'égoutte pas. Avec le déneigement et le balai ensuite il envoie du gravier dans les fossés et après on doit nettoyer les fossés.
- Un citoyen mentionne : il ne fait pas une bonne job ce Monsieur-là. Il faut nettoyer nos entrées de cour après.
- Un autre citoyen mentionne que l'hiver dernier est un hiver différent des derniers. À la fin de la saison, on a dû mettre plus de sable et il est préférable de l'aspirer.
- Une citoyenne demande : Il y a de plus en plus de maladies de la tique (maladie de Lyme...), cela se répand en Montérégie et en Estrie, est-ce que la MRC va arroser pour prévenir?

Le maire répond : cela n'est pas envisagé. Il y a des mesures de protection, mais cela appartient à chaque individu.

- Un citoyen demande : il y a eu des travaux sur le terrain de balle en fin de semaine, qui faisait la surveillance des travaux pour la municipalité ?

Le maire répond : M. Ménard était présent. M. Ménard complète la réponse en précisant que les travaux se sont réalisés entre 7H30 le matin et 14H00 l'après-midi et que la veille les travaux de correction sur le drainage du terrain avaient été réalisés.

M. le maire mentionne que le Conseil souhaitait que les travaux se fassent avant le début de la saison et qu'on avait dû composer avec la température et les disponibilités, mais que maintenant les correctifs sont apportés.

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- Une citoyenne mentionne que l'asphalte sur Ménard et Rose-Marie même si cela ne date pas de beaucoup, commence à avoir des fissures.

Le maire répond qu'il va aller voir, on devra possiblement faire du scellement de fissures pour prolonger la chaussée.

2018-05-135

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 36.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Daniel Desnoyers
Directeur général et secrétaire-trésorier